

EMVA

ECOLE DE MUSIQUE DE VILLENEUVE D'ASCQ

2023-2024

15 Études
2005

L'ÉLÉVANT LA MUSIQUE

LIVRET D'INFORMATION

Présentation

L'École de Musique de Villeneuve d'Ascq est une association d'intérêt général qui œuvre en faveur de l'enseignement et l'élaboration de projets artistiques.

Composée d'une cinquantaine de salariés, dirigée par François Clercx, sous l'égide de son Conseil d'Administration, elle accueille près de 750 élèves et offre un large éventail de cours dont la pédagogie se veut source d'épanouissement artistique et empreinte d'inclusion.

La formation dispensée repose sur la pratique de la musique et s'articule autour de divers enseignements tant individuels que collectifs, permettant aux élèves de devenir des musiciens accomplis.

L'école est ouverte à tout public : enfants (à partir de la Moyenne Section de Maternelle) et adultes de tout âge souhaitant s'initier à l'expression musicale.

Cette diversité est renforcée par l'accueil de publics tels que des jeunes en situation de handicap, issus des centres sociaux ou encore des adhérents de la Maison des Aînés.

De l'ensemble des activités de l'école découle une cinquantaine d'évènements annuels : auditions, concerts ou spectacles ...

Le dynamisme de notre structure associative est assuré par les adhérents, les bénévoles, avec le soutien de la municipalité de Villeneuve d'Ascq.

Quels que soient vos objectifs et ambitions, les portes de l'école vous sont ouvertes et les accès aux enseignements sont à votre disposition.



S O M M A I R E

Dates à retenir

L'organisation à l'EMVA

4. Du nouveau dans le projet pédagogique !
5. Disciplines enseignées
6. Cursus
8. Classe de danse

Les modalités d'inscriptions et de règlement

9. Mode de tarification
10. Tarifs
11. Modalités de règlement
12. Inscriptions et réinscriptions
13. Prêt d'instrument

Dates à retenir

2023-2024

Administratif

Mercredi 07 juin 2023 au 18 juin 2023	Réinscriptions en ligne
Lundi 19 juin 2023	Nouvelles inscriptions pour les Villeneuvois
Lundi 26 juin 2023	Nouvelles inscriptions pour les Non-Villeneuvois
Vendredi 07 juillet 2023	Fermeture administrative de l'école de musique
Vendredi 1er septembre 2023	Réouverture administrative de l'école de musique

Pédagogique

Vendredi 23 juin 2023	Fin des cours de Pratique Collective
Samedi 1er juillet 2023	Fin des cours de Formation Musicale, Jardin-Eveil et de Danse
Samedi 08 juillet 2023	Fin des cours de Formation Instrumentale
Lundi 04 septembre 2023	Reprise des cours de Formation Musicale, Jardin-Eveil et de Danse
Du lundi 04 septembre au samedi 09 septembre 2023	Rencontres avec les professeurs de Formation Instrumentale
Lundi 11 septembre 2023	Reprise des cours de Formation Instrumentale
Lundi 18 septembre 2023	Reprise des Pratiques Collectives

Du nouveau dans le projet pédagogique !

Dès la rentrée 2023-2024, l'EMVA propose une nouvelle manière d'aborder l'apprentissage musical. **Ces changements concernent uniquement les enfants qui s'inscriront pour débiter la musique (année initiale).**

Un créneau unique de deux heures sera proposé à l'enfant. Dès sa première année, il sera initié à l'apprentissage de son instrument et des pratiques collectives :

Instrument	Pratique instrumentale par petit groupe de 5 maximum
Ensemble	Pratique d'ensemble par département d'instrument (les cordes, les bois, les cuivres, les musiques actuelles.)
Atelier	L'atelier sera composé de différents modules autour d'une approche ludique et pratique permettant à l'élève de développer le rythme, le son et sa culture musicale.

Disciplines enseignées

Cordes

- Violon
- Alto
- Violoncelle
- Contrebasse

Bois

- Flûte à Bec
- Flûte à Traversière
- Hautbois
- Clarinette
- Saxophone

Cuivres

- Trompette
- Cor
- Trombone
- Tuba

Autres

- Piano
- Chant Lyrique
- Percussions

Musiques actuelles

- Guitare Electrique et Acoustique
- Guitare Basse
- Piano et Claviers
- Musique Assistée par Ordinateur
- Batterie
- Chant Variété Jazz

Pratiques collectives

- Orchestre à Cordes
- Orchestre symphonique
- Orchestre à Vents (Harmonie)
- Maîtrise (choral enfant)
- Chœur Adulte
- Atelier Jazz
- Ateliers de Musiques Actuelles
- Ensemble de Musique Ancienne

Formation à la carte*

- Se perfectionner
- Jouer ensemble
- Autour du clavier
- Improviser
- L'ère du numérique
- Savoir et comprendre
- Lire autrement
- Musique de chambre
- Pour les tout tout petits

Formation musicale

- Eveil et Jardin Musical
- Formation Musicale Appliquée (1er cycle) Tronc Commun
- Formation Musicale Appliquée (2ème cycle) Traditionnelle ou Musique Actuelle
- Formation Musicale Adulte
- Formation Musicale Aînés

Cursus

Cycle dès l'entrée en grande section (sauf la danse dès l'âge de 4 ans)

	Cycle	F.M.A.	Instrument	Pratiques Collectives
Grande Section	Jardin			
C.P.	Eveil			
Année Probatoire	Initial	Sur un créneau de 2h, l'élève suivra un cours unique qui regroupe l'ensemble de ses cours (voir page 4)		
Cycle 1	1C1	X	X	Pas de Pratiques Collectives
	1C2	X	X	X
	1C3	X	X	X
	1C4	X	X	X
Cycle 2	2C1	X	X	X
	2C2	X	X	X
	2C3	X	X	X
	2C4		X	X
Cycle Autonomie en Formation Instrumentale	3C1		X	X
	3C2		X	X
	3C3		X	X
Durée du cours		1h30	20 ou 30 min	1h ou 1h30

Formation Musicale Appliquée (F.M.A.)

L'élève apporte son instrument en cours de Formation Musicale

F.M.A. 1 ^{er} et 2 ^{ème} Cycle		Adultes
Tronc commun		
1C1 (1h30)		1C1 (1h)
1C2 (1h30)		
1C3 (1h30)		1C2 (1h)
1C4 (1h30)		
F.M Traditionnelle	F.M Musiques Actuelles	
2C1 (1h30)	2C1 (1h30)	2C1 (1h)
2C2 (1h30)	2C2 (1h30)	
2C3 (1h30)	2C3 (1h30)	2C2 (1h)

Formation Musicale Appliquée Parallèle

Pour débutants scolarisés au collège

	F.M.A.	Instrument	Pratiques Collectives
FM // Initial	Sur un créneau de 2h, l'élève suivra un cours unique qui regroupe l'ensemble de ses cours (voir page 4)		
FM // 2 ^{ème} année	X	X	Dès le 1C2 en instrument
FM // 3 ^{ème} année	X	X	
Durée du cours	1h30	20 ou 30 min	1h ou 1h30

Pratiques Collectives

Obligatoire à partir du Cycle 1C2

	Instruments	Cycle 1 (à partir de 1C2)	Cycle 2
Cordes	Violon	Orchestre à Cordes	Orchestre Symphonique
	Alto	Orchestre à Cordes	Orchestre Symphonique
	Violoncelle	Orchestre à Cordes	Orchestre Symphonique
	Contrebasse	Orchestre à Cordes	Orchestre Symphonique
Bois	Flûte	Harmonie	Orchestre Symphonique ou Harmonie
	Flûte à bec	Musique Ancienne	Musique Ancienne
	Hautbois	Harmonie	Orchestre Symphonique ou Harmonie
	Clarinette	Harmonie	Orchestre Symphonique ou Harmonie
	Saxophone	Harmonie	Harmonie
Cuivres	Trompette	Harmonie	Orchestre Symphonique ou Harmonie
	Trombone	Harmonie	Orchestre Symphonique ou Harmonie
	Cor	Harmonie	Orchestre Symphonique ou Harmonie
	Tuba	Harmonie	Orchestre Symphonique ou Harmonie
Autres	Piano classique	Maîtrise/ Chœur/ Chorale	Maîtrise/ Chœur/ Chorale
	Percussion	Harmonie	Orchestre Symphonique ou Harmonie
	Chant Lyrique	Chœur	Chœur
Musique Actuelles	Batterie	Groupe	Groupe
	Guitare Electrique et Acoustique	Groupe	Groupe
	Guitare Basse	Groupe	Groupe
	Chant Variété	Groupe	Groupe
	Piano Moderne	Groupe	Groupe

Classe de danse

L'école de Musique de Villeneuve d'Ascq propose 4 niveaux de danse réservés aux enfants.

Jardin

(pour les enfants en Moyenne et Grande Section de maternelle)

Eveil

(pour les enfants en CP)

Initial

(pour les enfants en CE1 et CE2)

1er Cycle

(pour les enfants à partir du CM1 et CM2)

Suivant la demande, d'autres cours pourraient s'ouvrir.

Dans un premier temps, les fondamentaux de la danse classique et contemporaine seront enseignés.

Au travers de séances dansantes, les notions de mouvement, d'assimilation de l'espace, d'appréhension de son corps, de développement du rythme seront stimulées afin de donner à votre enfant l'épanouissement artistique nécessaire

DANSE

Mode de tarification

La tarification appliquée aux différentes disciplines repose sur un système de tarification en lien avec le « quotient familial » (QF) pour les Villeneuvois et un tarif unique pour les non-Villeneuvois.

Pour rappel, le quotient familial est un outil de solidarité sociale et de politique familiale, il permet d'évaluer les ressources mensuelles des familles et de calculer leur participation, à partir de leurs revenus (salaires, allocations chômage, indemnités de formation...), des prestations familiales perçues et de la composition du foyer.

Ce quotient est le résultat d'une division. Il s'agit du rapport entre les ressources de la famille et le nombre total de parts du foyer fiscal.

Les ressources prises en compte sont égales au douzième des ressources imposables de l'année - déduction faite des abattements sociaux - auxquelles s'ajoutent les prestations mensuelles versées par la CAF, pour le mois en cours.

Formule du Quotient Familial :

Revenu fiscal de référence
(12 x Nombre de parts fiscales)

Revenu fiscal de référence : revenus annuels après déductions, réductions et imputations diverses (ligne 25 de l'avis d'imposition).

Le calcul du nombre de parts est le suivant :

- Pour un couple ou une personne isolée : deux parts
- Pour le premier enfant à charge (au sens des prestations familiales) : une demi-part
- Pour le deuxième enfant : une demi-part
- Pour le troisième enfant : une part
- Par enfant supplémentaire ou par enfant handicapé : une demi-part

Dans le cas de parents séparés qui n'ont pas la garde de leur enfant, la formule utilisée pour le calcul du quotient familial est différente. Elle tient compte notamment de la pension alimentaire versée.

En cas de garde alternée, les quotients familiaux des 2 parents seront nécessaires à la bonne constitution du dossier.

Tarifs

Adhésion familiale = 35€

Musique : Villeneuvois

Tranches	QF	Enfants				Adultes		Enfants et Adultes
		Jardin ou Eveil Musical	Initial (Cours unique)	Formation Musicale	Formation Instrumentale et sa Pratique Collective Obligatoire	Formation Musicale	Formation Instrumentale et sa Pratique Collective Obligatoire	Pratique Collective Seule
1	0-199	85	198	89	109	101	114	74
2	200-399	91	212	96	116	108	121	80
3	400-424	96	227	104	123	114	128	86
4	425-449	102	238	109	129	119	135	89
5	450-474	107	248	114	134	125	142	91
6	475-499	108	255	116	139	132	149	93
7	500-524	110	264	119	145	135	155	94
8	525-547	112	273	121	152	138	159	96
9	548-569	116	278	123	155	141	163	98
10	570-600	118	285	126	159	145	167	100
11	601-629	120	291	129	162	148	170	101
12	630-670	123	298	132	166	150	175	104
13	671-709	126	304	134	170	154	179	106
14	710-760	128	312	138	174	157	183	107
15	761-809	131	319	140	179	162	188	109
16	810-870	134	325	143	182	166	193	112
17	871-929	136	334	147	187	169	197	114
18	930-1090	140	341	150	191	174	202	116
19	1091-1249	142	350	154	196	177	207	119
20	1250-1375	146	358	157	201	182	213	121
21	1376-1499	149	367	161	206	187	217	123
22	1500-1749	153	376	165	211	190	223	126
23	1750-1999	156	384	168	216	195	229	129
24	2000-2249	159	395	173	222	201	235	132
25	2250-2499	163	404	176	228	206	241	134
26	2500-2749	167	415	181	234	210	247	138
27	2750-2999	172	426	186	240	216	254	141
28	3000-3499	175	434	189	245	221	260	143
29	3500-3999	180	446	194	252	227	267	147
30	+ de 4000	185	458	200	258	233	274	150

Musique : Non-Villeneuvois

Enfants				Adultes		Enfants et Adultes
Jardin ou Eveil Musical	Initial	Formation Musicale	Formation Instrumentale et sa Pratique Collective Obligatoire	Formation Musicale	Formation Instrumentale et sa Pratique Collective Obligatoire	Pratique Collective Seule
229	573	249	324	292	346	183

Danse à Tarif unique : 190 €

Modalités de règlement

Le tarif se compose de votre adhésion familiale annuelle et des frais d'inscription aux cours.



**EN CAS DE DESISTEMENT AVANT LE 1er COURS,
LES SOMMES VERSEES VOUS SERONT REMBOURSEES
AVEC UNE RETENUE D'UN MONTANT FORFAITAIRE DE 40 €
PAR PERSONNE COMME LE STIPULE LE REGLEMENT
INTERIEUR DE L'ECOLE.**

Modulations tarifaires :

Etudiant : Tarif enfant sur présentation de la carte en cours de validité de l'année à venir

Possibilité de paiement :

- Chèque, en 1x, merci de bien indiquer le nom de l'élève au dos
- Chèques vacances, uniquement avec leur talon, au nom et adresse de l'adhérent
- Prélèvement en 1 à 8 fois selon le montant (5 fois maximum pour $\leq 500\text{€}$ et 8 fois maximum pour $> 500\text{€}$) ; tout rejet de prélèvement entrainera une majoration de 12€
- Espèces
- Carte Bancaire (+2% de frais de commission)



Une aide peut être sollicitée auprès du CCAS de Villeneuve d'Ascq en fonction des revenus (50% à 90% de prise en charge).

Ce dossier doit être impérativement déposé au CCAS dans les 2 mois suivants l'inscription.

Inscriptions-Réinscriptions

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU ERRONÉ AU MOMENT DE L'INSCRIPTION OU DE LA RÉINSCRIPTION SERA REFUSÉ. LE PAIEMENT DEVRA IMPÉRATIVEMENT ÊTRE JOINT À CE DOSSIER.

Pièces à fournir pour le dossier :

- Fiche de (ré)inscription remplie recto/verso
- 1 photo d'identité (La photo peut être prise sur place)
- Attestation CAF ou **avis d'imposition 2022 sur revenus 2021** (QF)
- Carte étudiante (en cours de validité pour l'année à venir)
- Justificatif de domicile pour les Villeneuvois
- Attestation d'assurance extra-scolaire
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse.

Pour s'inscrire :

- Après le **08 juillet 2023**, les (ré)inscriptions seront considérées comme les inscriptions ordinaires et ne seront donc plus prioritaires
- Toute nouvelle inscription ne sera validée qu'en fonction des places disponibles
- Aucune classe ne sera ouverte ou maintenue si le nombre d'élèves est insuffisant

Comment se (ré)inscrire ?

Réinscriptions :

Les réinscriptions s'effectueront en ligne via un lien Imuse qui sera envoyé aux personnes déjà adhérentes, dès le **07 juin 2023**.

Nouvelles inscriptions :

Les dossiers pour les nouvelles inscriptions seront disponibles à compter du **07 juin 2023** à l'accueil, sur notre site www.em-va.fr et sur notre page Facebook.

Les dossiers complets seront à déposer sur place sur prise de rendez-vous via un lien sur notre site internet.

Permanences du secrétariat en période d'inscription à compter du 19 juin 2023 :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 14h30/19h30

Mercredi : 09h30/12h00 - 14h30/19h30

Samedi : 09h30/12h00 - 14h00/16h30

Prêt d'instrument

Dans la limite des disponibilités, des instruments sont prêtés aux élèves. Ces prêts sont destinés à permettre de débiter un instrument sans que l'élève ou ses parents ne soient dans l'obligation de l'acheter. Ils sont consentis en priorité aux élèves qui débutent, pour la durée d'une année scolaire et ne seront renouvelés que dans la mesure des disponibilités.

Prêt d'instrument (dans la limite des stocks disponibles) :

105€ pour l'année + caution (chèque non encaissé) variable selon l'instrument

Cette somme correspond aux frais d'entretien pris en charge par l'association.

L'instrument ne sera remis à l'élève qu'après paiement des frais de mise à disposition, du dépôt de la caution et de la transmission d'une attestation d'assurance.

La dégradation de l'instrument mis à disposition, hors usure due à l'utilisation quotidienne, sera à la charge de l'élève ou des représentants légaux qui prendront toute disposition pour garantir le coût de la remise en état ou de remplacement de l'instrument.

Le bénéficiaire s'engage :

- A assurer l'instrument mis à sa disposition durant toute la durée du prêt
- A présenter l'instrument en bon état à l'école de musique sur simple demande de celle-ci
- A maintenir l'instrument en bon état de fonctionnement et à faire exécuter, au besoin, toute réparation qui pourrait ne pas résulter d'une usure normale et à le remplacer si nécessaire.

S'il est constaté que le bénéficiaire ne veille pas suffisamment au bon état de l'instrument, l'école de musique exigera sa remise en état et sa restitution. Cette restitution n'entraînera aucun remboursement.

Lorsque l'élève quitte l'école de musique, le bénéficiaire est tenu de restituer l'instrument dans les 48 heures.

Le bénéficiaire conserve la jouissance du prêt de l'instrument durant la période estivale à la seule condition qu'il soit préalablement réinscrit.

Pour toute information complémentaire relative à la location d'instrument, se référer au « Guide du prêt d'instrument ».

EMVA

ECOLE DE MUSIQUE DE VILLENEUVE D'ASCQ

**94 rue Corneille - 59650
Villeneuve d'Ascq
03.20.91.64.88
secretariat@em-va.fr
www.em-va.fr**